



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 112741

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'amélioration de l'accompagnement des équipes de soignants s'occupant des enfants atteints de cancers. Dans un rapport rendu en avril 2011, établissant un constat sur les situations d'accompagnement des enfants atteints de cancers ainsi que de leurs familles et des équipes de soignants, la Défenseure des enfants propose : « le financement d'un intervenant extérieur psychologue ou psychiatre pour coordonner un groupe de partage d'expérience soutenu par le chef de service et le cadre de santé, se déroulant au moins une fois par mois sur le temps de travail et impliquant des groupes stables (engagement de tous les professionnels de l'équipe dans la durée) d'environ quinze personnes avec une alternance des groupes dans le mois pour permettre, d'une part, la permanence des soins et, d'autre part, la participation de toute l'équipe ». Il lui demande de préciser les projets du Gouvernement quant à l'accompagnement de ces équipes de soignants et de s'exprimer sur la création de cet intervenant extérieur.

Texte de la réponse

Des groupes de partage d'expériences sont d'ores et déjà mis en place dans un certain nombre d'établissements spécialisés dans la prise en charge des enfants atteints de cancer. Le rapport établi en 2009 par l'institut national du cancer sur le fonctionnement de ces équipes en fait état et mentionne que ces groupes de parole interviennent selon les cas soit à rythme régulier, soit suite à des décès de jeunes patients. Des formations continues sont par ailleurs organisées sur le thème de l'accompagnement des professionnels de cancérologie pédiatrique, ainsi qu'en témoigne le bilan des formations réalisées au titre de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) pour la période 2009-2010. Ces dispositions doivent continuer de relever d'initiatives locales et doivent être organisées, selon les choix des équipes, avec l'appui ou non d'un professionnel extérieur. Il ne paraît par conséquent pas opportun de généraliser une solution unique consistant en des groupes de partage d'expériences animés par un psychologue ou un psychiatre. En revanche, pour des situations particulières comme la prise en charge en phase palliative, une aide de professionnels extérieurs à l'équipe de cancérologie pédiatrique peut être nécessaire. Un ensemble de mesures sont en cours de mise en place dans cet objectif, en application du Programme de développement des soins palliatifs 2008-2012. La plupart des équipes de cancérologie pédiatrique peuvent désormais avoir recours à l'intervention d'équipes mobiles de soins palliatifs. Fin 2010, 362 équipes mobiles de soins palliatifs étaient en place sur le territoire, ce qui représente plus de 3 équipes par département. L'Institut national du cancer relève dans son rapport 2009 que 23 équipes spécialisées en cancérologie pédiatrique sur les 28 examinées par l'étude ont accès aux équipes mobiles de soins palliatifs. Les mesures du Programme poursuivent par ailleurs l'objectif de doter la France d'équipes régionales spécifiquement dédiées aux soins palliatifs pédiatriques. Vingt deux « équipes ressources régionales en soins palliatifs pédiatriques » ont ainsi été financées depuis 2010. Elles permettront de familiariser les équipes mobiles de soins palliatifs aux soins pédiatriques et d'accompagner les équipes pédiatriques dans le développement de compétences adaptées à la prise en charge palliative.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112741

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6839

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3384